

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2046

22 août 2008

### SOMMAIRE

Aberdeen Indirect Property Partners Active S.A. ....	98207	Lënster Energie S.à r.l. ....	98166
AmCo Immobilière Lux S.A. ....	98175	Liberty City S.A. ....	98185
Anastacia S.A. ....	98201	LPF Lux S.à r.l. ....	98162
Bijoux Clio S. à r. l. ....	98162	Makler Concept S.A. ....	98202
Capital Immo Luxembourg ....	98162	Mass Holding S.A. ....	98208
Carbone S.à r.l. ....	98205	Mezzfin S.à r.l. ....	98206
CEP III Investment 2 S.à r.l. ....	98164	MGP Dean S.à r.l. ....	98181
CIFI ....	98201	MGP Europe AIV (Lux) S.à r.l. ....	98182
City Developments S.A. ....	98200	MGP Europe Parallel (Lux) S.à r.l. ....	98182
Corinne Sélection Sàrl ....	98206	MGP Idaho S.à r.l. ....	98184
Corporate II ....	98201	MGP Malthazar S.à r.l. ....	98181
CSAM Luxembourg S.A. ....	98181	MGP Pope Parallel S.à r.l. ....	98183
CVI GVF (Lux) Securitisation S.à r.l. ....	98167	MGP Red Mountain S.à r.l. ....	98178
DEFILUX (Développement et Finance Luxembourg) S.A. ....	98183	MGP Sun S.à r.l. ....	98174
DEFILUX (Développement et Finance Luxembourg) S.A. ....	98182	MGP Twist S.à r.l. ....	98184
Desti International S.A.H. ....	98169	Monplaisir Assistance & Soins Sàrl ....	98200
Drex Technologies Holding S.A. ....	98208	Monplaisir s. à r.l. ....	98199
Edmarte S.A. ....	98207	Oderfin S.à r.l. ....	98205
Elektro Born & Meyer Sàrl ....	98189	Orconsult Holding S.A. ....	98206
Energex Engineering S.A. ....	98175	Palmeri Holding S.A. ....	98200
EPF Capital Business Park S.à r.l. ....	98169	Pasta S.à r.l. ....	98164
EPF Holdings 19 S.à r.l. ....	98172	Paul SCHAAL et Fils s.à r.l. ....	98185
Eurozone Development S.à r.l. ....	98176	P.F. Logistic ....	98162
Ferrolli International S.A. ....	98208	Presidential Holdings Ferdinand I ....	98169
Fremato Lux S.A. ....	98175	Presidential Real Estate Development Holdings ....	98164
Global Diffusion Partner S.A. ....	98176	RC Europe S.A. ....	98180
Immobilière Espace Kirchberg A S.à r.l. (I.E.K. A S.à r.l.) ....	98192	Rema Two S.à r.l. ....	98207
Immobilière Espace Kirchberg C S.à r.l. (I.E.K. C S.à r.l.) ....	98178	Rinnen Invest S.A. ....	98190
Immobilière Espace Kirchberg E S.à r.l. (I.E.K. E S.à r.l.) ....	98176	Sigma Tau International S.A. ....	98206
Immobilière In der Eich S.A. ....	98169	Société pour l'Aménagement de la Place de l'Etoile à Luxembourg ....	98205
Jack (Cologne 20) S. à r.l. ....	98181	Splendide International Holding S.A. ....	98199
Jack (Pencoed) S.à r.l. ....	98175	Sun (Lille) S.à r.l. ....	98183
		Tractel Trading Luxembourg ....	98184
		VANSTAR Lux S.A. ....	98207
		Wertex S.A. ....	98194

**P.F. Logistic, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 122.947.

Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

PKF Weber et Bontemps

*Experts comptables et fiscaux*

*Réviseurs d'entreprise*

Signature

Référence de publication: 2008098472/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11575. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008.

**Bijoux Clio S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 36, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 54.849.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31/07/2008.

*Pour BIJOUX CLIO S.A R.L.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008098392/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09419. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008.

**Capital Immo Luxembourg, Société à responsabilité limitée,  
(anc. LPF Lux S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 93.635.

L'an deux mille sept, le cinq avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société anonyme U.I.F.H. S.A., avec siège social à L-7626 Larochette, 55, chemin J-A Zinnen, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 110.602, ici dûment représentée par son administrateur unique Monsieur Ruslan UMSHVAIF et Gilles VOGEL;

2) Monsieur Gilles VOGEL, directeur, né le 31 janvier 1976 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

Lesquels comparants ont déclaré être les seuls associés de la société à responsabilité limitée "LPF LUX S. à r. l.", ayant son siège social à Mamer, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 24 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 620 du 6 juin 2003 et modifié en dernier lieu en date du 5 avril 2007 suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, alors de résidence à Remich, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1543 du 24 juillet 2007.

Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par cents (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune, entièrement libérées.

*Première résolution*

Les associés décident de changer la dénomination de la Société de LPF LUX S. à r.l. en CAPITAL IMMO LUXEMBOURG, de sorte que l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La dénomination de la Société sera CAPITAL IMMO LUXEMBOURG."

*Deuxième résolution*

Les associés décident de modifier l'objet social de la société et en conséquent de modifier l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** La Société a pour objet le commissariat aux comptes. Elle a également comme objet l'exploitation d'une agence immobilière et toutes activités liées à la promotion immobilière, l'administration de biens et le syndic de copropriété.

La Société peut en outre accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet ou de nature à en favoriser la réalisation."

*Troisième résolution*

*Cession de parts sociales de la société*

Entre

La société anonyme U.I.F.H. S.A., avec siège social à L-7626 Larochette, 55, chemin J-A Zinnen, dont l'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés est le B 110.602,

ci-après appelée "la Cédante"

d'une part

et

Monsieur Gilles VOGEL, demeurant professionnellement à L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem,

ci-après appelé "le Cessionnaire"

d'autre part.

Il est convenu ce qui suit:

Par les présentes, la Cédante cède au Cessionnaire, qui accepte, soixante-quatorze parts sociales (74) lui appartenant dans la société CAPITAL IMMO LUXEMBOURG (anciennement LPF LUX S. à r.l.), société à responsabilité limitée au capital de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt cinq euros (EUR 124,-) chacune, dont le siège est à L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem, et dont l'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés est le B 93.635.

La Cédante garantit (i) que les parts sociales cédées sont, à la signature de la présente, sa pleine et entière propriété, (ii) qu'elles sont cédées quittes et libres de toutes charges et garanties en faveur de tiers, (iii) qu'elle cède toutes les parts sociales de la Société dont elle est propriétaire et qu'elle ne détient aucun titre ou droit né ou à naître concernant le capital de la Société et (iv) qu'elles sont libres de tout droit d'un autre associé ou d'un tiers tant en ce qui concerne la détention, l'exercice des droits ou le transfert des parts sociales.

La Cédante s'engage à indemniser le Cessionnaire, sans limitation de montant, de tout dommage qui pourrait, directement ou indirectement, résulter pour le Cessionnaire de la violation des déclarations et garanties stipulées au paragraphe ci-dessus.

La présente porte bonne et valable quittance.

*Quatrième résolution*

Suite à la résolution précédente les cent (100) parts sociales de la Société sont désormais détenues par Monsieur Gilles VOGEL, prénommé. L'article 8 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital social est fixé à 12.400,- EUR (douze mille quatre cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales de 124,- EUR (cent vingt-quatre euros) chacune.

Toutes les parts sociales sont intégralement libérées."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Umshvaif, G. Vogel et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 16 juillet 2008, LAC/2008/29375. — Reçu douze euros Eur 12,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008098568/5770/77.

(080114070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

**Presidential Real Estate Development Holdings, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 120.377.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

PKF Weber & Bontemps

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprise

Signatures

Référence de publication: 2008098502/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11528. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008.

**CEP III Investment 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 128.356.

Le bilan et l'annexe au 31/12/2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*CEP III Investment 2 S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008098496/5480/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12120. - Reçu 64,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008.

**Pasta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 140.599.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Roland LUCAS, restaurateur, né à Forbach (France), le 3 août 1962, demeurant à L-7226 Helmsange, 39, rue du Chemin de Fer.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un établissement de restauration et vente à emporter ainsi que la vente de boissons alcooliques et non alcooliques.

Elle pourra accomplir tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, tous actes, toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social et permettant d'en faciliter la réalisation.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination: "Pasta S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents Euro (EUR 12.400,-) représenté par cent vingt quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

La partie comparante a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.400,- est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille deux cents Euro.

#### *Décision de l'associé unique*

1) La Société est administrée par le gérant suivant:

Monsieur Roland LUCAS, restaurateur, né à Forbach (France), le 3 août 1962, demeurant à L-7226 Helmsange, 39, rue du Chemin de Fer.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-2450 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. LUCAS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2008, Relation: LAC/2008/31208. — Reçu à 0,5%: soixante deux euros (62,- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008098553/211/121.

(080113997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

#### **Lënster Energie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale Langwies.

R.C.S. Luxembourg B 126.648.

Le bilan au 31-déc-07 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2008.

*Pour la société*

PKF Weber & Bontemps

*Experts comptables et fiscaux*

*Réviseurs d'entreprise*

Signatures

Référence de publication: 2008098506/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11526. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008.

### **CVI GVF (Lux) Securitisation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.725,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 119.635.

In the year two thousand eight, on the third of July.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CVI GVF (Lux) Master S. à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 11-13, boulevard de La Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 119271, duly represented by Ms Lucinda Clifton-Bryant, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on June 30th, 2008.

This proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of CVI GVF (Lux) Securitisation S. à r.l., a société à responsabilité limitée de titrisation having its registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 119635, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 6 September 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1920, on 12 October 2006 (the "Company"). The articles have been amended for the last time on 5 March 2007, pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1099, on 8 June 2007.

The Sole Shareholder, representing the entire capital, takes the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolves to convert the existing class E share in the share capital of the Company, having a par value of one euro (EUR 1), into one (1) class A share having a par value of one euro (EUR 1).

#### *Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at fifteen thousand seven hundred twenty-five euro (EUR 15,725) represented by fifteen thousand seven hundred seven (15,707) class A shares, one (1) class B share, one (1) class C share, one (1) class D share, one (1) class F share, one (1) class G share, one (1) class H share, one (1) class I share, one (1) class J share, one (1) class K share, one (1) class L share, one (1) class M share, one (1) class N share, one (1) class O share, one (1) class P share, one (1) class Q share, one (1) share class R share, one (1) class S share and one (1) class T share having a par value of one euro (EUR 1) each.

The shares thus issued may be expressed as being exclusively related to one or more specific compartments of the Company, which shall be decided by appropriate resolutions of the sole shareholder or of the shareholders of the Company, as the case may be.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

#### *Estimation of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand euro (EUR 1,000).

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le trois juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CVI GVF (Lux) Master S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 119271, ici représentée par Mademoiselle Lucinda Clifton-Bryant, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 30 juin 2008.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") de CVI GVF (Lux) Securitisation S. à r.l., une société à responsabilité limitée de titrisation ayant son siège social à 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 119635, constituée par un acte du notaire soussigné du 6 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1920, le 12 octobre 2006 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 5 mars 2007 par un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1099, le 8 juin 2007.

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de convertir la part sociale de classe E dans le capital social de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1), en une part sociale de classe A ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1).

#### *Deuxième résolution*

A la suite de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de quinze mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 15.725) représentés par quinze mille sept cent sept (15.707) parts sociales de classe A, une (1) part sociale de classe B, une (1) part sociale de classe C, une (1) part sociale de classe D, une (1) part sociale de classe F, une (1) part sociale de classe G, une (1) part sociale de classe H, une (1) part sociale de classe I, une (1) part sociale de classe J, une (1) part sociale de classe K, une (1) part sociale de classe L, une (1) part sociale de classe M, une (1) part sociale de classe N, une (1) part sociale de classe O, une (1) part sociale de classe P, une (1) part sociale de classe Q, une (1) part sociale de classe R, une (1) part sociale de classe S et une(1) part sociale de classe T ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Les parts sociales ainsi émises pourront être exclusivement rattachées à un ou plusieurs compartiments spécifiques de la Société, qui seront déterminés par des résolutions appropriées de l'associé unique ou des associés de la Société, le cas échéant.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires ou extraordinaires."

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille euros (EUR 1.000).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Clifton-Bryant et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juillet 2008. LAC/2008/27809. - Reçu douze euros (12,- €).

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008098569/5770/100.

(080113620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**Immobilière In der Eich S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9633 Baschleiden, 45, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 107.281.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 01/08/2008.

Pour "Immobilière in der Eich S.A."

FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

Référence de publication: 2008098265/772/15.

Enregistré à Diekirch, le 14 juillet 2008, réf. DSO-CS00191. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080113223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008.

---

**Desti International S.A.H., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 84.985.

Par la présente, la soussignée CBS Consulting Sàrl dénonce avec effet immédiat le siège de la société Desti International SA ayant son siège social à L-7333 Steinsel 64, rue des Prés.

Luxembourg, le 16 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008098271/1457/11.

Enregistré à Diekirch, le 25 juillet 2008, réf. DSO-CS00487. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080113377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008.

---

**Presidential Holdings Ferdinand I, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 122.941.

Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

PKF Weber et Bontemps

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprise

Signature

Référence de publication: 2008098473/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11578. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008.

---

**EPF Capital Business Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 128.912.

In the year two thousand eight, the first day of July.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of "EPF Capital Business Park S.à r.l." (the Company), a société à responsabilité limitée existing and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg

Trade and Companies Register under the number B 128.912, incorporated on 8 June 2007 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, aforementioned, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 1566 on 26 July 2007. The articles of association (the Articles) have been amended for the last time on 30 November 2007, pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, aforementioned, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 3019 on 29 December 2007.

There appeared:

"JPMorgan European Property Holding Luxembourg 2 S.à r.l.", a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, (the Sole Shareholder), hereby represented by Mr Mark DOHERTY, with professional address at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, by virtue of a board resolution taken on June 11, 2008, a copy of which will remain annexed.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the one hundred twenty five (125) shares having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, representing the entirety of the share capital of the Company, is duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate as hereinafter reproduced;

II. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to suppress the designation of the par value of the units.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to convert the issued and subscribed share capital of the Company of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to nine thousand nine hundred and four British pounds thirty-eight pence (GBP 9,904.38), on the basis of the exchange rate of 27 June 2008 stated to be GBP 0.79235 per Euro.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of ten thousand ninety-five British pounds sixty-two pence (GBP 10,095.62) in order to bring the share capital from its present amount of nine thousand nine hundred and four British pounds thirty-eight pence (GBP 9,904.38) to twenty thousand British pounds (GBP 20,000.-) without issuing of new units.

The increase of capital is to be subscribed by "JPMorgan European Property Holding Luxembourg 2 S.à r.l.", prenamed, in exchange for a contribution in cash of a total amount of ten thousand ninety-five British pounds sixty-two pence (GBP 10,095.62).

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to exchange the one hundred and twenty-five (125) existing units without par value against two hundred (200) units of one hundred British pounds (GBP 100.-) each

The extraordinary general meeting resolves to confer all necessary powers to the Board of Managers of the Company in order to proceed to the exchange of all former units against the new units.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to set the authorized capital of the Company to an amount of forty million British pounds (GBP 40,000,000.-) and to divide it into four hundred thousand (400,000) units with a par value of one hundred British pounds (GBP 100.-) each.

*Sixth resolution*

As a consequence of the previously resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The subscribed unit capital is fixed at twenty thousand British pounds (GBP 20,000.-) represented by two hundred (200) units of one hundred British pounds (GBP 100.-) each.

The authorized capital of the Company is fixed at forty million British pounds (GBP 40,000,000.-) to be divided into four hundred thousand (400,000) units with a par value of one hundred British pounds (GBP 100.-) each."

*Estimate of costs*

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately two thousand euro.

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of the deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, acknowledges that at the request of the parties hereto, these minutes have been worded in English followed by a French translation. In the case of discrepancy between the English and the French versions, the English version shall prevail.

The documents having been read to the representative of the appearing parties, such representative signed with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille huit, le premier juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de "EPF Capital Business Park S.à r.l." (la Société), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.912, constituée le 8 juin 2007 suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, précité, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 1566 du 26 juillet 2007. Les statuts de la société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 30 novembre 2007 suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, précité, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 3019 du 29 décembre 2007.

A comparu:

"JPMorgan European Property Holding Luxembourg 2 S.à r.l.", une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, (l'Associé Unique),

représentée par Monsieur Mark DOHERTY, de résidence professionnelle au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en vertu d'un conseil de gérance tenu le 11 juin 2008, dont une copie restera annexée.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, dûment représentées à l'Assemblée, qui est dès lors valablement constituée et peut délibérer comme reproduit ci-après;

II. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de supprimer la désignation de la valeur nominale.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de convertir le capital social issu et souscrit de la Société de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) en neuf mille neuf cent quatre virgule trente-huit livres sterling (GBP 9.904,38), sur base du taux de change du 27 juin 2008 d'un montant de GBP 0,79235 par euro.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix mille quatre-vingt-quinze virgule soixante-deux livres sterling (GBP 10.095,62) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de neuf mille neuf cent quatre virgule trente-huit livres sterling (GBP 9.904,38) à vingt mille livres sterling (GBP 20.000,-) sans émission de nouvelles parts sociales.

L'augmentation de capital est souscrite par "JPMorgan European Property Holding Luxembourg 2 S.à r.l.", prénommée, par un apport en numéraire d'un montant de dix mille quatre-vingt-quinze virgule soixante-deux livres sterling (GBP 10.095,62).

Les documents justificatifs de la valeur de l'apport en numéraire ont été présentés au notaire soussigné.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide d'échanger les cent vingt-cinq (125) parts existantes sans désignation de valeur nominale contre deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de cent livres sterling (GBP 100,-) chacune.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil de gérance de la Société pour procéder à l'échange des anciennes parts sociales contre les nouvelles parts sociales.

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de fixer le capital autorisé de la Société à quarante millions de livres sterling (GBP 40.000.000,-) et de le diviser en quatre cent mille (400.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent livres sterling (GBP 100,-) chacune.

#### *Sixième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à vingt mille livres sterling (GBP 20.000,-), représenté par deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de cent livres sterling (GBP 100,-) chacune.

Le capital autorisé de la Société est fixé à quarante millions de livres sterling (GBP 40.000.000,-) divisé en quatre cent mille (400.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent livres sterling (GBP 100,-) chacune."

#### *Frais*

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations ou charges de quelques formes que ce soit qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ deux mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'Anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant qui est connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. DOHERTY, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 juillet 2008. Relation: EAC/2008/9227. — Reçu soixante-trois Euros quatre-vingts Cents (12.760,60 à 0,5% = 63,80 EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 juillet 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008098572/239/133.

(080113689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

**EPF Holdings 19 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 136.470.

In the year two thousand eight, the first day of July.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of "EPF Holdings 19 S.à r.l." (the Company), a société à responsabilité limitée existing and organised under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 136.470, incorporated on 12 February 2008 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, aforementioned, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 709 on 21 Mars 2008.

There appeared:

"JPMorgan European Property Holding Luxembourg 2 S.à r.l.", a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, (the Sole Shareholder), hereby represented by Mr Mark DOHERTY, with professional address at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, by virtue of a board resolution taken on June 11, 2008, a copy of which will remain annexed.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the one hundred twenty five (125) shares having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, representing the entirety of the share capital of the Company, is duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate as hereinafter reproduced;

II. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to suppress the designation of the par value of the units.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to convert the issued and subscribed share capital of the Company of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to nine thousand nine hundred and four British pounds thirty-eight pence (GBP 9,904.38), on the basis of the exchange rate of 27 June 2008 stated to be GBP 0.79235 per Euro.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of ten thousand ninety-five British pounds sixty-two pence (GBP 10,095.62) in order to bring the share capital from its present amount of nine thousand nine hundred and four British pounds thirty-eight pence (GBP 9,904.38) to twenty thousand British pounds (GBP 20,000.-) without issuing of new units.

The increase of capital is to be subscribed by "JPMorgan European Property Holding Luxembourg 2 S.à r.l.", prenamed, in exchange for a contribution in cash of a total amount of ten thousand ninety-five British pounds sixty-two pence (GBP 10,095.62).

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to exchange the one hundred and twenty-five (125) existing units without par value against two hundred (200) units of one hundred British pounds (GBP 100.-) each

The extraordinary general meeting resolves to confer all necessary powers to the Board of Managers of the Company in order to proceed to the exchange of all former units against the new units.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to set the authorized capital of the Company to an amount of forty million British pounds (GBP 40,000,000.-) and to divide it into four hundred thousand (400,000) units with a par value of one hundred British pounds (GBP 100.-) each.

*Sixth resolution*

As a consequence of the previously resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The subscribed unit capital is fixed at twenty thousand British pounds (GBP 20,000.-) represented by two hundred (200) units of one hundred British pounds (GBP 100.-) each.

The authorized capital of the Company is fixed at forty million British pounds (GBP 40,000,000.-) to be divided into four hundred thousand (400,000) units with a par value of one hundred British pounds (GBP 100.-) each."

*Estimate of costs*

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately two thousand euro.

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of the deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, acknowledges that at the request of the parties hereto, these minutes have been worded in English followed by a French translation. In the case of discrepancy between the English and the French versions, the English version shall prevail.

The documents having been read to the representative of the appearing parties, such representative signed with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française de ce qui précède:**

L'an deux mille huit, le premier juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de "EPF Holdings 19 S.à r.l." (la Société), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.470, constituée le 12 février 2008 suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, précité, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 709 du 21 mars 2008.

A comparu:

"JPMorgan European Property Holding Luxembourg 2 S.à r.l.", une société de droit luxembourgeoise, ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, (l'Associé Unique),

représentée par Monsieur Mark DOHERTY, de résidence professionnelle au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en vertu d'un conseil de gérance tenu le 11 juin 2008, dont une copie restera annexée.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, dûment représentées à l'Assemblée, qui est dès lors valablement constituée et peut délibérer comme reproduit ci-après;

II. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de supprimer la désignation de la valeur nominale.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de convertir le capital social issu et souscrit de la Société de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) en neuf mille neuf cent quatre virgule trente-huit livres sterling (GBP 9.904,38), sur base du taux de change du 27 juin 2008 d'un montant de GBP 0,79235 par euro.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix mille quatre-vingt-quinze virgule soixante-deux livres sterling (GBP 10.095,62) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de neuf mille neuf cent quatre virgule trente-huit livres sterling (GBP 9.904,38) à vingt mille livres sterling (GBP 20.000,-) sans émission de nouvelles parts sociales.

L'augmentation de capital est souscrite par "JPMorgan European Property Holding Luxembourg 2 S.à r.l.", prénommée, par un apport en numéraire d'un montant de dix mille quatre-vingt-quinze virgule soixante-deux livres sterling (GBP 10.095,62).

Les documents justificatifs de la valeur de l'apport en numéraire ont été présentés au notaire soussigné.

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide d'échanger les cent vingt-cinq (125) parts existantes sans désignation de valeur nominale contre deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de cent livres sterling (GBP 100,-) chacune.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil de gérance de la Société pour procéder à l'échange des anciennes parts sociales contre les nouvelles parts sociales.

*Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de fixer le capital autorisé de la Société à quarante millions de livres sterling (GBP 40.000.000,-) et de le diviser en quatre cent mille (400.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent livres sterling (GBP 100,-) chacune.

*Sixième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à vingt mille livres sterling (GBP 20.000,-), représenté par deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de cent livres sterling (GBP 100,-) chacune.

Le capital autorisé de la Société est fixé à quarante millions de livres sterling (GBP 40.000.000,-) divisé en quatre cent mille (400.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent livres sterling (GBP 100,-) chacune."

*Frais*

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations ou charges de quelques formes que ce soit qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ deux mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'Anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant qui est connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. DOHERTY, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 juillet 2008. Relation: EAC/2008/9226. — Reçu soixante-trois Euros quatre-vingts Cents (12.760,60 à 0,5% = 63,80 EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 juillet 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008098573/239/129.

(080113710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**MGP Sun S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.362.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

*Pour MGP Sun S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2008099051/3648/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12603. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**Jack (Pencoed) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 18.560,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.138.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

*Pour Jack (Pencoed) S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2008099052/3648/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12349. - Reçu 36,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080114177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**Fremato Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 105.329.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008.

LUCOS COMPANY SERVICES

5, rue Prince Jean, L-4740 PETANGE-LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008099046/1656/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04511. - Reçu 32,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080114229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**AmCo Immobilière Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 107.328.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008.

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008098900/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11274. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080113826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**Energex Engineering S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 30.245.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04.08.08.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER, Société Anonyme  
CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2008098658/687/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11742. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**Eurozone Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 123.031.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31/07/2008.

Pour Eurozone Development Sàrl

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2008098863/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11417. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**Global Diffusion Partner S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 119.802.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008.

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008098899/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11272. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**Immobilière Espace Kirchberg E S.à r.l. (I.E.K. E S.à r.l.), Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 34.597.

Im Jahr zweitausendacht, am dritten Juni.

Vor dem unterzeichnenden Maître Henri HELLINCKX, Notar mit Amtssitz in Luxemburg.

SIND ERSCHIENEN:

IVG EuroSelect The Square Verwaltungsgesellschaft, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Gesellschaftssitz in 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph ELVINGER, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, am 23. November 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 163 vom 11. Januar 2008 und ist eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, unter Nummer B 134.364 (die „Aufnehmende Gesellschaft“), hier vertreten durch Herrn Holger Holle, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer am 3. Juni 2008 ausgestellten Vollmacht,



und

IVG Private Funds Beteiligungs- und Verwaltungsgesellschaft mbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts mit Sitz in Berlin, eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts Berlin-Charlottenburg unter der Nummer HR B 85367 B, (die „IVG GmbH“), hier vertreten durch Herrn Holger Holle, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer am 3. Juni 2008 ausgestellten Vollmacht,

Die vorerwähnten Vollmachten bleiben, nach Paraphierung ne varietur durch den Vertreter der erschienenen Parteien und den beurkundenden Notar, vorliegender Urkunde als Anlage beigelegt, um mit derselben hinterlegt zu werden.

Die erschienenen Parteien sind alle Gesellschafter der Immobilière Espace Kirchberg E S.à r.l. (I.E.K. E S.à r.l.), einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Gesellschaftssitz in 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxemburg, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Frank BADEN am 30 Juli 1990, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 49 vom 6. Februar 1991 und eingetragen im Handelsund Gesellschaftsregister von Luxemburg, unter Nummer B 34.597, deren Satzung mehrere Male geändert wurde, zuletzt durch notariellen Akt des Notar Paul FRIEDERS am 20. Dezember 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nr. 540 vom 4. März 2008 (die „Aufzunehmende Gesellschaft“).

Die erschienenen Parteien stellen das gesamte Gesellschaftskapital der Aufzunehmenden Gesellschaft dar und haben auf sämtliche Einberufungsbedingungen verzichtet. Sie ersuchen den Notar, folgende Beschlüsse der außerordentlichen Hauptversammlung der Gesellschafter der Aufzunehmenden Gesellschaft urkundlich festzuhalten:

#### *Erster Beschluss*

Die Hauptversammlung bestätigt, volle Kenntnis von den folgenden Dokumenten zu haben:

- dem gemeinsamen Verschmelzungsplan zur Verschmelzung mit der Aufzunehmenden Gesellschaft (der „Verschmelzungsplan“), zunächst festgehalten und beschlossen durch den Rat der Geschäftsführer der Aufzunehmenden Gesellschaft sowie dem alleinigen Geschäftsführer der Aufzunehmenden Gesellschaft am 23. April 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1078 vom 2. Mai 2008, diesem zufolge überträgt mit Wirksamkeit der Verschmelzung (i) die Aufzunehmende Gesellschaft ihr Vermögen als Ganzes (Aktiva und Passiva) auf die Aufzunehmende Gesellschaft, und (ii) den Gesellschaftern der Aufzunehmenden Gesellschaft, außer der Aufzunehmenden Gesellschaft, wird entsprechend der von ihnen gehaltenen Anteile eine Anzahl von Anteilen an der Aufzunehmenden Gesellschaft zugeteilt;
  - dem schriftlichen Bericht des Rates der Geschäftsführer der Aufzunehmenden Gesellschaft vom 23. April 2008, welcher die vorgeschlagene Verschmelzung beschreibt und rechtlich und wirtschaftlich begründet; sowie
  - aller sonstigen gemäß Artikel 267 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner derzeit gültigen Form vorgeschriebenen Unterlagen,
- welche am Sitz der Aufzunehmenden Gesellschaft einen Monat vor dieser Versammlung hinterlegt worden sind und beschließt, diese Dokumente in allen Bestimmungen, insbesondere hinsichtlich der Bewertung des Vermögens und des Anteilstauschverhältnisses zu billigen.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Hauptversammlung beschließt, unter dem Vorbehalt der Zustimmung durch die Aufzunehmende Gesellschaft unmittelbar im Anschluss an diese Hauptversammlung, der Verschmelzung zwischen der Aufzunehmenden Gesellschaft und der Aufzunehmenden Gesellschaft im Einklang mit den Bestimmungen des Verschmelzungsplans und der damit zusammenhängenden Dokumente sowie der Bewertung des übertragenen Vermögens (Aktiva und Passiva) und der Gegenleistung zuzustimmen.

#### *Dritter Beschluss*

Die Hauptversammlung erkennt an und erklärt sich einverstanden, dass die bereits vor Durchführung der Verschmelzung von der Aufzunehmenden Gesellschaft gehaltenen Anteile an der Aufzunehmenden Gesellschaft ohne die Ausgabe neuer Anteile durch die Aufzunehmende Gesellschaft annulliert werden.

#### *Vierter Beschluss*

Die Hauptversammlung erkennt an und erklärt sich einverstanden, dass als Gegenleistung für die Einbringung des Vermögens durch die Aufzunehmende Gesellschaft die Aufzunehmende Gesellschaft zu Gunsten der IVG GmbH Anteile an der Aufzunehmenden Gesellschaft nach dem in dem Verschmelzungsplan festgehaltenen Verhältnis ausgeben wird.

Die Hauptversammlung erkennt an und erklärt sich einverstanden, dass zu diesem Zweck die Aufzunehmende Gesellschaft zunächst den Nominalwert ihrer Anteile von seinem bisherigen Wert von einhundert Euro (EUR 100,-) auf einen Euro (EUR 1,-) herabsetzen wird, wodurch sich das Stammkapital der Aufzunehmenden Gesellschaft in zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile mit einem Nominalwert von einem Euro (EUR 1,-) unterteilt und das Kapital der Aufzunehmenden Gesellschaft sodann durch die Ausgabe von sechs (6) Anteilen mit einem Nominalwert von einem Euro (EUR 1,-) auf den Betrag von zwölftausendfünfhundertsechs Euro (EUR 12.506,-) erhöhen wird. Von den neu ausgegebenen Anteilen der Aufzunehmenden Gesellschaft wird zu Gunsten der IVG GmbH gemäß der in dem Verschmelzungsplan festgehaltenen Aufteilung zwei (2) Anteile ausgegeben werden.

Nach der vorstehend beschlossenen Ausgabe von Anteilen als Gegenleistung für die Einbringung des Vermögens durch die Aufzunehmende Gesellschaft werden von der IVG GmbH an der Aufzunehmenden Gesellschaft gehaltenen Anteile ebenfalls annulliert.

*Fünfter Beschluss*

Die Hauptversammlung hält fest, dass gemäß Artikel 261 (2) e) des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner derzeit gültigen Form alle Geschäftstätigkeiten der Aufzunehmenden Gesellschaft mit Datum vom 22. April 2008, 0.00 Uhr aus buchhalterischer Sicht als für Rechnung der Aufzunehmenden Gesellschaft vorgenommen gelten.

*Sechster Beschluss*

Die Hauptversammlung beschließt, dass allein auf Grund der Tatsache und ab dem Zeitpunkt der Rechtswirksamkeit der Annullierung der von der Aufzunehmenden Gesellschaft gehaltenen Anteile der Aufzunehmenden Gesellschaft sowie der Annullierung der von der IVG GmbH gehaltenen Anteile der Aufzunehmenden Gesellschaft mit der einhergehenden Zuteilung von Anteilen der Aufzunehmenden Gesellschaft an die IVG GmbH die Aufzunehmende Gesellschaft von Rechts wegen aufgelöst wird. Die Hauptversammlung bestätigt, dass mithin kein Abwicklungsverfahren für die Aufzunehmende Gesellschaft vorgenommen wird, da das Vermögen der letztgenannten Gesellschaft als Ganzes auf die Aufzunehmende Gesellschaft übergeht.

Die Alleingeschafterin bestätigt weiterhin, dass die Wirksamkeit der Verschmelzung gemäß Artikel 273bis (3) des Gesetzes über Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 in seiner aktuellen Fassung gegenüber Dritten mit der Veröffentlichung dieser Urkunde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations eintritt.

*Kosten und Auslagen*

Die der Gesellschaft aufgrund dieser Urkunde entstandenen und von ihr zu tragenden Auslagen, Gebühren, Honorare oder Kosten jeglicher Art werden geschätzt auf EUR 8.000,-.

Worüber diese notarielle Urkunde in Luxemburg zum eingangs erwähnten Datum aufgenommen wurde.

Die vorstehende Niederschrift ist dem Vertreter der erschienenen Parteien, welcher dem Notar mit Name, Vorname, Familienstand und Wohnsitz bekannt ist, verlesen worden und vom Notar zusammen mit diesem Vertreter der erschienenen Parteien unterzeichnet worden.

Gezeichnet: H. HOLLE und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2008. Relation: LAC/2008/23554. — Reçu douze euros (12,- €).

*Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.*

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 16. Juni 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008098696/242/104.

(080114291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

**MGP Red Mountain S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.124.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

*Pour MGP Red Mountain S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2008099054/3648/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12357. - Reçu 30,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080114181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

**Immobilière Espace Kirchberg C S.à r.l. (I.E.K. C S.à r.l.), Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 54.040,79.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 77.899.

Im Jahr zweitausendacht, am dritten Juni.

Vor dem unterzeichnenden Maître Henri HELLINCKX, Notar mit Amtssitz in Luxemburg.

SIND ERSCIENEN:

IVG EuroSelect The Square Verwaltungsgesellschaft, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Gesellschaftssitz in 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxemburg, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph ELVINGER am 23. November 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 163 vom 11. Januar 2008 und ist eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, unter Nummer B 134.364 (die „Aufnehmende Gesellschaft“), hier vertreten durch Herrn Holger Holle, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer am 3. Juni 2008 ausgestellten Vollmacht,

und

IVG Private Funds Beteiligungs- und Verwaltungsgesellschaft mbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts mit Sitz in Berlin, eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts Berlin-Charlottenburg unter der Nummer HR B 85.367 B, (die „IVG GmbH“), hier vertreten durch Herrn Holger Holle, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer am 3. Juni 2008 ausgestellten Vollmacht.

Die vorerwähnten Vollmachten bleiben, nach Paraphierung ne varietur durch den Vertreter der erschienenen Parteien und den beurkundenden Notar, vorliegender Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben hinterlegt zu werden.

Die erschienenen Parteien sind alle Gesellschafter der Immobilière Espace Kirchberg C S.à r.l. (I.E.K. C S.à r.l.), einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Gesellschaftssitz in 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxemburg, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Léon Thomas, genannt Tom METZLER, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg-Bonneweg, am 15. September 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 163 vom 2. März 2001 und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, unter Nummer B 77.899, deren Satzung mehrere Male geändert wurde, zuletzt durch notariellen Akt des Notar Paul FRIEDERS am 20. Dezember 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nr. 488 vom 26. Februar 2008 (die „Aufzunehmende Gesellschaft“).

Die erschienenen Parteien stellen das gesamte Gesellschaftskapital der Aufzunehmenden Gesellschaft dar und haben auf sämtliche Einberufungsbedingungen verzichtet. Sie ersuchen den Notar, folgende Beschlüsse der außerordentlichen Hauptversammlung der Gesellschafter der Aufzunehmenden Gesellschaft urkundlich festzuhalten:

#### *Erster Beschluss*

Die Hauptversammlung bestätigt, volle Kenntnis von den folgenden Dokumenten zu haben:

- dem gemeinsamen Verschmelzungsplan zur Verschmelzung mit der Aufnehmenden Gesellschaft (der „Verschmelzungsplan“), zunächst festgehalten und beschlossen durch den Rat der Geschäftsführer der Aufnehmenden Gesellschaft sowie dem alleinigen Geschäftsführer der Aufzunehmenden Gesellschaft am 23. April 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1078 vom 2. Mai 2008, diesem zufolge überträgt mit Wirksamkeit der Verschmelzung (i) die Aufzunehmende Gesellschaft ihr Vermögen als Ganzes (Aktiva und Passiva) auf die Aufnehmende Gesellschaft, und (ii) den Gesellschaftern der Aufzunehmenden Gesellschaft, außer der Aufnehmenden Gesellschaft, wird entsprechend der von ihnen gehaltenen Anteile eine Anzahl von Anteilen an der Aufnehmenden Gesellschaft zugeteilt;
- dem schriftlichen Bericht des Rates der Geschäftsführer der Aufnehmenden Gesellschaft vom 23. April 2008, welcher die vorgeschlagene Verschmelzung beschreibt und rechtlich und wirtschaftlich begründet; sowie
- aller sonstigen gemäß Artikel 267 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner derzeit gültigen Form vorgeschriebenen Unterlagen,

welche am Sitz der Aufzunehmenden Gesellschaft einen Monat vor dieser Versammlung hinterlegt worden sind und beschließt, diese Dokumente in allen Bestimmungen, insbesondere hinsichtlich der Bewertung des Vermögens und des Anteilstauschverhältnisses zu billigen.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Hauptversammlung beschließt, unter dem Vorbehalt der Zustimmung durch die Aufnehmende Gesellschaft unmittelbar im Anschluss an diese Hauptversammlung, der Verschmelzung zwischen der Aufnehmenden Gesellschaft und der Aufzunehmenden Gesellschaft im Einklang mit den Bestimmungen des Verschmelzungsplans und der damit zusammenhängenden Dokumente sowie der Bewertung des übertragenen Vermögens (Aktiva und Passiva) und der Gegenleistung zuzustimmen.

#### *Dritter Beschluss*

Die Hauptversammlung erkennt an und erklärt sich einverstanden, dass die bereits vor Durchführung der Verschmelzung von der Aufnehmenden Gesellschaft gehaltenen Anteile an der Aufzunehmenden Gesellschaft ohne die Ausgabe neuer Anteile durch die Aufnehmende Gesellschaft annulliert werden.

#### *Vierter Beschluss*

Die Hauptversammlung erkennt an und erklärt sich einverstanden, dass als Gegenleistung für die Einbringung des Vermögens durch die Aufzunehmende Gesellschaft die Aufnehmende Gesellschaft zu Gunsten der IVG GmbH Anteile an der Aufnehmenden Gesellschaft nach dem in dem Verschmelzungsplan festgehaltenen Verhältnis ausgeben wird.

Die Hauptversammlung erkennt an und erklärt sich einverstanden, dass zu diesem Zweck die Aufnehmende Gesellschaft zunächst den Nominalwert ihrer Anteile von seinem bisherigen Wert von einhundert Euro (EUR 100,-) auf einen Euro (EUR 1,-) herabsetzen wird, wodurch sich das Stammkapital der Aufnehmenden Gesellschaft in zwölftausendfünf-

hundert (12.500,-) Anteile mit einem Nominalwert von einem Euro (EUR 1,-) unterteilt und das Kapital der Aufnehmenden Gesellschaft sodann durch die Ausgabe von sechs (6) Anteilen mit einem Nominalwert von einem Euro (EUR 1,-) auf den Betrag von zwölftausendfünfhundertsechs Euro (EUR 12.506,-) erhöhen wird. Von den neu ausgegebenen Anteilen der Aufnehmenden Gesellschaft wird zu Gunsten der IVG GmbH gemäß der in dem Verschmelzungsplan festgehaltenen Aufteilung ein (1) Anteil ausgegeben werden.

Nach der vorstehend beschlossenen Ausgabe von Anteilen als Gegenleistung für die Einbringung des Vermögens durch die Aufzunehmende Gesellschaft werden von der IVG GmbH an der Aufzunehmenden Gesellschaft gehaltenen Anteile ebenfalls annulliert.

#### *Fünfter Beschluss*

Die Hauptversammlung hält fest, dass gemäß Artikel 261 (2) e) des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner derzeit gültigen Form alle Geschäftstätigkeiten der Aufzunehmenden Gesellschaft mit Datum vom 22. April 2008, 0.00 Uhr aus buchhalterischer Sicht als für Rechnung der Aufnehmenden Gesellschaft vorgenommen gelten.

#### *Sechster Beschluss*

Die Hauptversammlung beschließt, dass allein auf Grund der Tatsache und ab dem Zeitpunkt der Rechtswirksamkeit der Annullierung der von der Aufnehmenden Gesellschaft gehaltenen Anteile der Aufzunehmenden Gesellschaft sowie der Annullierung der von der IVG GmbH gehaltenen Anteile der Aufzunehmenden Gesellschaft mit der einhergehenden Zuteilung von Anteilen der Aufnehmenden Gesellschaft an die IVG GmbH die Aufzunehmende Gesellschaft von Rechts wegen aufgelöst wird. Die Hauptversammlung bestätigt, dass mithin kein Abwicklungsverfahren für die Aufzunehmende Gesellschaft vorgenommen wird, da das Vermögen der letztgenannten Gesellschaft als Ganzes auf die Aufnehmende Gesellschaft übergeht.

Die Alleingesellschafterin bestätigt weiterhin, dass die Wirksamkeit der Verschmelzung gemäß Artikel 273bis (3) des Gesetzes über Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 in seiner aktuellen Fassung gegenüber Dritten mit der Veröffentlichung dieser Urkunde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations eintritt.

#### *Kosten und Auslagen*

Die der Gesellschaft aufgrund dieser Urkunde entstandenen und von ihr zu tragenden Auslagen, Gebühren, Honorare oder Kosten jeglicher Art werden geschätzt auf EUR 8.000,-.

Worüber diese notarielle Urkunde in Luxemburg zum eingangs erwähnten Datum aufgenommen wurde.

Die vorstehende Niederschrift ist dem Vertreter der erschienenen Parteien, welcher dem Notar mit Name, Vorname, Familienstand und Wohnsitz bekannt ist, verlesen worden und vom Notar zusammen mit diesem Vertreter der erschienenen Parteien unterzeichnet worden.

Gezeichnet: H. HOLLE und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2008. Relation: LAC/2008/23552. — Reçu douze euros (12,- €).

*Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.*

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 16. Juni 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008098692/242/105.

(080114281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

#### **RC Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8287 Kehlen, Zoning Industriel.

R.C.S. Luxembourg B 87.456.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 01<sup>er</sup> août 2008.

LUCOS COMPANY SERVICES

5, rue Prince Jean, L-4740 PETANGE-LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008099047/1656/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12657. - Reçu 34,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080114230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

**MGP Malthazar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 100.000,00.**Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 120.929.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

*Pour MGP Malthazar S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2008099055/3648/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12337. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

**MGP Dean S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 4.448.100,00.**Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 122.627.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

*Pour MGP Dean S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2008099056/3648/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12341. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

**Jack (Cologne 20) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.949.025,00.**Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 114.140.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

*Pour MGP Jack (Cologne 20) S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2008099060/3648/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12352. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

**CSAM Luxembourg S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-7312 Mullendorf, 37, rue des Champs.  
R.C.S. Luxembourg B 105.580.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008099215/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12575. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

**MGP Europe Parallel (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.150.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique du 24 juin 2008*

Il est à noter que:

Suite au changement d'adresse de Monsieur Alexander Jeffrey en date du 7 avril 2008, sa nouvelle adresse est 60 Sloane Avenue, London SW3 3XB, Grande-Bretagne.

Il résulte des dites résolutions que:

L'assemblée a réélu PricewaterhouseCoopers S.à r.l. demeurant 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg comme commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2009.

Pour MGP Europe Parallel (Lux) S.à r.l.

Julie Mossong

Gérante

Référence de publication: 2008099223/3648/20.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12879. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**MGP Europe AIV (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.881.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique du 24 juin 2008*

Il est à noter que:

Suite au changement d'adresse de Monsieur Alexander Jeffrey, gérant de la Société, en date du 7 avril 2008, sa nouvelle adresse est 60 Sloane Avenue, London SW3 3XB, Grande-Bretagne.

Il résulte des dites résolutions que:

L'assemblée a réélu PricewaterhouseCoopers S.à r.l. demeurant 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg comme commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2009.

Pour MGP Europe AIV (Lux) S.à r.l.

Julie Mossong

Gérante

Référence de publication: 2008099222/3648/20.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12881. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**DEFILUX (Développement et Finance Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5652 Mondorf-les-Bains, 1, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 102.298.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2008.

POUR LA CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2008099166/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11890. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**Sun (Lille) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 120.361.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique du 24 juin 2008*

Il est à noter que:

Suite au changement d'adresse de Monsieur Alexander Jeffrey en date du 7 avril 2008, sa nouvelle adresse est 60 Sloane Avenue, London SW3 3XB, Grande-Bretagne.

Il résulte des dites résolutions que:

L'assemblée a réélu PricewaterhouseCoopers S.à r.l. demeurant 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg comme commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2009.

*Pour Sun (Lille) S.à r.l.*

Julie Mossong  
Gérante

Référence de publication: 2008099226/3648/20.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12885. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**MGP Pope Parallel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 116.813.

—  
*Extrait des résolutions des associés du 24 juin 2008*

Il est à noter que:

Suite au changement d'adresse de Monsieur Alexander Jeffrey en date du 7 avril 2008, sa nouvelle adresse est 60 Sloane Avenue, London SW3 3XB, Grande-Bretagne.

Il résulte des dites résolutions que:

L'assemblée a réélu PricewaterhouseCoopers S.à r.l. demeurant 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg comme commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2009.

*Pour MGP Pope Parallel S.à r.l.*

Julie Mossong  
Gérante

Référence de publication: 2008099224/3648/20.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12882. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**DEFILUX (Développement et Finance Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5652 Mondorf-les-Bains, 1, rue Michel Rodange.  
R.C.S. Luxembourg B 102.298.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2008.

*POUR LA CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Signatures

Référence de publication: 2008099163/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11886. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**MGP Idaho S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.110.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique du 24 juin 2008*

Il résulte des dites résolutions que:

L'assemblée a réélu PricewaterhouseCoopers S.à r.l. demeurant 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg comme commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2009.

Il est à noter que:

Suite au changement d'adresse de Monsieur Alexander Jeffrey, gérant de la Société, en date du 7 avril 2008, sa nouvelle adresse est 60 Sloane Avenue, London SW3 3XB, Grande-Bretagne.

*Pour MGP Idaho S.à r.l.*

Julie Mossong

Gérante

Référence de publication: 2008099218/3648/20.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12887. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**MGP Twist S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.289.

—  
*Extrait des résolutions des associés du 24 juin 2008*

Il est à noter que:

Suite au changement d'adresse de Monsieur Alexander Jeffrey en date du 7 avril 2008, sa nouvelle adresse est 60 Sloane Avenue, London SW3 3XB, Grande-Bretagne.

Il résulte des dites résolutions que:

L'assemblée a réélu PricewaterhouseCoopers S.à r.l. demeurant 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg comme commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2009.

*Pour MGP Twist S.à r.l.*

Julie Mossong

Gérante

Référence de publication: 2008099193/3648/20.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12884. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**Tractel Trading Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1425 Luxembourg, 3, rue du Fort Dumoulin.

R.C.S. Luxembourg B 121.834.

—  
Mention à fin de duplication des comptes annuels révisés au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Catherine Verhulst

Directeur Administratif et Financier

Référence de publication: 2008099071/2233/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008, réf. LSO-CT00066. - Reçu 97,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---



**Paul SCHAAL et Fils s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7520 Mersch, 22, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 23.694.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008099063/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08404. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080114054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**Liberty City S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 140.609.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Norbert MEISCH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch,

lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

**I. Nom, Durée, Objet, Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "LIBERTY CITY S.A.", laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

**Art. 2.** La durée la de Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et licences y rattachées.

La Société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser l'extension et le développement.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

**II. Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à quarante six mille cinq cents euros (46.500,- EUR), représenté par quatre mille six cent cinquante (4.650) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### III. Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 2<sup>ème</sup> jeudi du mois de juin à 10:00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

### IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société se trouvera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe de deux administrateurs.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

## V. Surveillance de la Société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

## VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

## VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

## VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

## IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.
- 3.- Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

### *Souscription et libération*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les quatre mille six cent cinquante (4.650) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique Monsieur Norbert MEISCH, préqualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prèdit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de quarante six mille cinq cents euros (46.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les parties comparantes prémentionnées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Norbert MEISCH, expert-comptable, né à Luxembourg, le 22 août 1950, demeurant professionnellement à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch;
  - b) Monsieur Romain KETTEL, comptable, né à Luxembourg, le 29 juillet 1958, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup> ;
  - c) Monsieur Patrick WILWERT, employé privé, né à Luxembourg le 30 juillet 1977, demeurant à L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.
3. La société anonyme "COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A.", établie et ayant son siège social à L-4276 Esch-sur-Alzette, 14, rue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 131.410, est appelée à la fonction de commissaire aux comptes.
4. Le siège social est établi à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

5. Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme Monsieur Norbert MEISCH, préqualifié, aux fonctions:

- de président du conseil d'administration, et
- d'administrateur-délégué de Société.

6. Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille huit cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MEISCH; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 juillet 2008, Relation GRE/2008/3130. — Reçu deux cent trente deux euros et cinquante cents

0,50% = 232,50 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 31 juillet 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008098613/231/226.

(080114077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

### **Elektro Born & Meyer Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9749 Fischbach, 7, Giallewee.

R.C.S. Luxembourg B 122.232.

Im Jahre zweitausendundacht, am zweiundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Anja HOLTZ, mit Amtssitz in Wiltz.

Sind erschienen:

- Die Gesellschaft BORN INVEST KG, einfache Kommanditgesellschaft belgischen Rechts, mit Sitz in B-4782 Schönberg, K.F. Schinkelstrasse 14, eingetragen im Handelsregister Eupen unter der Nummer 65.714, hier vertreten durch den Geschäftsführer Herr Helmuth Born, Elektriker, wohnhaft in B-4782 Schönberg, K.F. Schinkelstrasse 14, er selbst hier vertreten durch Frau Liliane KRINGS, nachbenannt, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift erteilt in Weiswampach am 21. Juli 2008. Diese Vollmacht bleibt nach gehöriger «ne varietur» Unterzeichnung durch den verhandelnden Notar und der erschienenen Partei bei gegenwärtiger Urkunde als Anlage um mit ihr einregistriert zu werden.

- Die Gesellschaft TEleshop ELEKTROINSTALLATIONEN S.A., mit Sitz in L-9990 Weiswampach, Maison 12, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 102.689, hier vertreten durch ein Verwaltungsratsmitglied Frau Liliane KRINGS, wohnhaft in B-4780 Recht, Sankt Vither Weg, 14, und den geschäftsführenden Direktor Herr Christophe MEYER, Angestellter, wohnhaft in B-4780 Recht, Sankt Vither Weg, 14.

In ihrer Eigenschaft als Eigentümer von allen hundert (100) Anteilen der Gesellschaft «Elektro Born & Meyer Sàrl», Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in L-9990 Weiswampach, 79, Duarrefstrooss.

Die erschienenen und vertretenen Parteien bitten den Notar folgendes zu beurkunden:

- die Gesellschaft «Elektro Born & Meyer Sàrl» (20062447 991) wurde durch eine Urkunde aufgenommen durch den Notar Paul BETTINGEN, mit Amtssitz in Niederanven, am 5. Dezember 2006 gegründet;

- die Urkunde wurde im Gesetzblatt «Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations» Nummer 67 vom 29. Januar 2007 veröffentlicht;

- die Gesellschaft ist im Handelsregister unter der Nummer B 122.232 eingetragen;

- das Gesellschaftskapital beträgt zweihundertfünfzigtausend Euro (250.000,- €) dargestellt durch fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je fünfhundert Euro (500,- €);

- die Gesellschaft besitzt weder Grundstücke noch Anteile an Grundstücken.

Die erschienene und vertretene Partei nehmen dann an der ordnungsgemäß einberufenen Gesellschafterversammlung teil und bitten den Notar folgendes zu beurkunden:

*Einzigster Beschluss*

Der Anteilseigner beschließt, mit Wirkung zum 28. Juli 2008 den Sitz der Gesellschaft von Weiswampach nach L-9749 Fischbach, Zone Industrielle, Giallewee 7 zu verlegen und ändern somit den Artikel 2 Absatz 1 der Satzung wie folgt um:  
« **Art. 2. (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Heinerscheid.»

*Kosten*

Die Unkosten der vorstehenden Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft und werden auf ungefähr 850,- € abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Wiltz, Datum wie eingangs erwähnt um 12.00 Uhr.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die erschienene Partei, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat sie mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Meyer, Meyer-Krings L., Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 28 juillet 2008. Relation: WIL/2008/677. — Reçu douze euros (12,- €).

*Le Receveur (signé):* Pletschette.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt auf stempelfreiem Papier zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, den 31. Juli 2008.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2008098675/2724/48.

(080113771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

**Rinnen Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 114.812.

Im Jahre zweitausendacht, den vierten Juli.

Vor dem verhandelnden Notar Anja HOLTZ, mit Amtssitz in Wiltz,

kommt die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft "RINNEN INVEST S.A." (20062204 568) mit Sitz in L-9227 Diekirch, 52, Esplanade, zusammen.

Die Gesellschaft wurde gegründet laut Urkunde aufgenommen durch den Notar Urbain THOLL, mit damaligem Amtssitz in Mersch, am 24. Februar 2006, veröffentlicht im Memorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 1235 vom 27. Juni 2006.

Die Satzung wurde abgeändert aufgrund einer Verwaltungsratsitzung unter Privatschrift am 25. September 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 2073 vom 7. November 2006 und aufgrund einer Verwaltungsratsitzung unter Privatschrift vom 22. Dezember 2006, veröffentlicht im genannten Mémorial C, Nummer 545 vom 5. April 2007.

Die Gesellschaft ist eingetragen im Gesellschafts- und Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 114.812.

Die Versammlung wurde eröffnet um 15.00 Uhr und bestimmte zum Präsidenten/Stimmzähler Herrn Christoph FANK, Privatangestellter, mit beruflicher Anschrift in Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

Der Präsident bestimmte zum Sekretär Fräulein Monique GOLDENBERG, Privatangestellte, wohnhaft in Stockem (B).

Der Präsident erklärte und bat sodann den verhandelnden Notar zu beurkunden, dass:

I. die erschienenen und vertretenen Aktionäre der Aktiengesellschaft «RINNEN INVEST S.A.» sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste aufgeführt sind, welche nach Abzeichnung durch den Präsidenten, den Sekretär, den Stimmzähler und den verhandelnden Notar als Anlage gegenwärtiger Urkunde beigefügt ist, um mit ihr einregistriert zu werden.

Außerdem bleiben nach Abzeichnung durch die Parteien und den verhandelnden Notar die Vollmachten der vertretenen Aktionäre gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt.

II. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass die 1.000 bestehenden Aktien, die das gesamte Gesellschaftskapital bilden, in gegenwärtiger außerordentlicher Generalversammlung zugegen oder vertreten sind und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Auf der Tagesordnung der heutigen Versammlung stehen nachfolgende Punkte:

1.- Feststellung der Ganzeinzahlung des Gesellschaftskapitals und somit Änderung des Artikels 3 Absatz 2 der Satzung:  
„ **Art. 3. (Absatz 2).** Die Aktien sind je nach Wunsch des Aktionärs entweder Namens- oder Inhaberaktien."

2.- Die Verlegung des Gesellschaftssitzes von Diekirch nach L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss, 61. Dementsprechend wird der Artikel 1 Absatz 2 der Satzung abgeändert. Dieser hat fortan folgenden Wortlaut:

„ **Art. 1. (Absatz 2).** Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Weiswampach."

3. Die Änderung des Gesellschaftszwecks und somit Änderung des Artikels 2 der Satzung:

„ **Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung, jedweder Art, an anderen Gesellschaften mit Sitz im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland, die Kontrolle und Verwaltung dieser Beteiligungen, sowie deren Verwertung.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption, Kauf oder jede andere Transaktion oder Maßnahme. Sie kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder auf jede andere Art und Weise veräußern. Sie kann sich an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle von Gesellschaften und Unternehmen beteiligen und diese unterstützen.

Die Gesellschaft kann auch Patente, Warenzeichen, Lizenzen und andere Rechte erwerben, veräußern und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen, sowie den Gesellschaften und Unternehmen an welchen sie sich beteiligt, Anleihen, Vorschüsse und Garantien bewilligen.

Die Gesellschaft kann im allgemeinen alle kaufmännischen, finanziellen und industriellen Tätigkeiten ausüben, die mittelbar oder unmittelbar in Bezug zum Gesellschaftsgegenstand stehen oder die zur Verwirklichung des Gegenstandes beitragen könnten. Sie kann ihren Gegenstand auf alle Arten und gemäß den Modalitäten verwirklichen, die ihr als geeignet erscheinen."

4. Die Änderung des Artikels 4 der Satzung wie folgt:

„ **Art. 4.** Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem Verwaltungsrat.

Hat die Gesellschaft nur einen Aktionär, setzt der Verwaltungsrat sich aus einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern zusammen, die nicht Aktionäre sein müssen.

Sobald die Gesellschaft mehrere Aktionäre hat, muss ein Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern, die Aktionäre sein können, ernannt werden.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden von der Generalversammlung ernannt, die deren Zahl festlegt. Das Mandat der Verwaltungsratsmitglieder darf eine Dauer von sechs Jahren nicht überschreiten. Sie sind wiederwählbar, können jedoch jederzeit durch die Generalversammlung abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so sind die verbliebenen Mitglieder des Verwaltungsrats ermächtigt die vorläufige Besetzung des freigewordenen Sitzes in gemeinsamer Beratung vorzunehmen. Die nächstfolgende Generalversammlung nimmt die endgültige Wahl vor."

5.- Änderung des Artikels 11 Absatz 1 der Satzung, wie folgt:

„ **Art. 11. Absatz 1.** Der alleinige Aktionär nimmt die Befugnisse, die der Generalversammlung obliegen, wahr. Hat die Gesellschaft mehrere Aktionäre, vertritt die Generalversammlung, die ordnungsgemäß zusammengekommen ist, die Gesamtheit der Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Befugnisse in Bezug auf alle Gesellschaftsangelegenheiten."

6.- Änderung des Artikels 8 und 9 der Satzung, wie folgt:

„ **Art. 8.** Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom ersten Januar bis zum einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres."

„ **Art. 9.** Die Hauptversammlung findet rechtens statt am dritten Dienstag des Monats Mai um 10.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt."

Nachdem vorstehende Punkte seitens der Versammlung gutgeheißen wurden, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

#### *Erster Beschluss*

Die Generalversammlung stellt fest, dass das Gesellschaftskapital vollständig eingezahlt wurde. Dementsprechend wird der Artikel 3 Absatz 2 der Satzung wie folgt abgeändert:

„ **Art. 3. (Absatz 2).** Die Aktien sind je nach Wunsch des Aktionärs entweder Namens- oder Inhaberaktien."

#### *Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt den Sitz der Gesellschaft von Diekirch nach L- 9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss zu verlegen.

Dementsprechend hat der Artikel 1 Absatz 2 fortan folgenden Wortlaut:

« **Art. 1. (Absatz 2).** Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Weiswampach.»

#### *Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt den Gesellschaftszweck abzuändern und den Wortlaut des Artikels 2 der Satzung wie folgt zu ersetzen:

„ **Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung, jedweder Art, an anderen Gesellschaften mit Sitz im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland, die Kontrolle und Verwaltung dieser Beteiligungen, sowie deren Verwertung.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption, Kauf oder jede andere Transaktion oder Maßnahme. Sie kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder auf jede andere Art und Weise veräußern. Sie kann sich an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle von Gesellschaften und Unternehmen beteiligen und diese unterstützen.

Die Gesellschaft kann auch Patente, Warenzeichen, Lizenzen und andere Rechte erwerben, veräußern und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen, sowie den Gesellschaften und Unternehmen an welchen sie sich beteiligt, Anleihen, Vorschüsse und Garantien bewilligen.

Die Gesellschaft kann im allgemeinen alle kaufmännischen, finanziellen und industriellen Tätigkeiten ausüben, die mittelbar oder unmittelbar in Bezug zum Gesellschaftsgegenstand stehen oder die zur Verwirklichung des Gegenstandes beitragen könnten. Sie kann ihren Gegenstand auf alle Arten und gemäß den Modalitäten verwirklichen, die ihr als geeignet erscheinen."

#### *Vierter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt den Artikel 4 der Satzung wie folgt abzuändern:

„ **Art. 4.** Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem Verwaltungsrat.

Hat die Gesellschaft nur einen Aktionär, setzt der Verwaltungsrat sich aus einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern zusammen, die nicht Aktionäre sein müssen.

Sobald die Gesellschaft mehrere Aktionäre hat, muss ein Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern, die Aktionäre sein können, ernannt werden.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden von der Generalversammlung ernannt, die deren Zahl festlegt. Das Mandat der Verwaltungsratsmitglieder darf eine Dauer von sechs Jahren nicht überschreiten. Sie sind wiederwählbar, können jedoch jederzeit durch die Generalversammlung abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so sind die verbliebenen Mitglieder des Verwaltungsrats ermächtigt die vorläufige Besetzung des freigewordenen Sitzes in gemeinsamer Beratung vorzunehmen. Die nächstfolgende Generalversammlung nimmt die endgültige Wahl vor."

#### *Fünfter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt den Artikel 11 Absatz 1 der Satzung wie folgt abzuändern:

„ **Art. 11. Absatz 1.** Der alleinige Aktionär nimmt die Befugnisse, die der Generalversammlung obliegen, wahr. Hat die Gesellschaft mehrere Aktionäre, vertritt die Generalversammlung, die ordnungsgemäß zusammengelassen ist, die Gesamtheit der Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Befugnisse in Bezug auf alle Gesellschaftsangelegenheiten."

#### *Sechster Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt den Artikel 8 und 9 der Satzung wie folgt abzuändern:

„ **Art. 8.** Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom ersten Januar bis zum einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres."

„ **Art. 9.** Die Hauptversammlung findet rechtens statt am dritten Dienstag des Monats Mai um 10.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt."

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist wird die Versammlung um 15.30 Uhr geschlossen.

#### *Schätzung der Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, gegenwärtiger Urkunde beläuft sich auf ungefähr 1.000,- €.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Wiltz, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Fank, Goldenberg, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 10 juillet 2008. Relation: WILL/2008/620. - Reçu douze euros (12,00 €).

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt auf stempelfreiem Papier zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, den 31. Juli 2008.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2008098677/2724/135.

(080113774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

**Immobilière Espace Kirchberg A S.à r.l. (I.E.K. A S.à r.l.), Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 72.657,59.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 77.897.

Im Jahr zweitausendacht, am dritten Juni.

Vor dem unterzeichnenden Maître Henri HELLINCKX, Notar mit Amtssitz in Luxemburg.

SIND ERSCHIENEN:

IVG EuroSelect The Square Verwaltungsgesellschaft, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Gesellschaftssitz in 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph ELVINGER, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, am 23. November 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer



163 vom 11. Januar 2008 und ist eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, unter Nummer B 134.364 (die „Aufnehmende Gesellschaft“), hier vertreten durch Herrn Holger Holle, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer am 3. Juni 2008 ausgestellten Vollmacht,

und

IVG Private Funds Beteiligungs- und Verwaltungsgesellschaft mbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts mit Sitz in Berlin, eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts Berlin-Charlottenburg unter der Nummer HR B 85367 B, (die „IVG GmbH“), hier vertreten durch Herrn Holger Holle, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer am 3. Juni 2008 ausgestellten Vollmacht.

Die vorerwähnten Vollmachten bleiben, nach Paraphierung ne varietur durch den Vertreter der erschienenen Parteien und den beurkundenden Notar, vorliegender Urkunde als Anlage beigelegt, um mit derselben hinterlegt zu werden.

Die erschienenen Parteien sind alle Gesellschafter der Immobilière Espace Kirchberg A S.à r.l. (I.E.K. A S.à r.l.), einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Gesellschaftssitz in 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxemburg, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Léon Thomas, genannt Tom METZLER am 15. September 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 163 vom 2. März 2001 und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, unter Nummer B 77.897, deren Satzung mehrere Male geändert wurde, zuletzt durch notariellen Akt des Notars Paul FRIEDERS, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, am 20. Dezember 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nr. 483 vom 26. Februar 2008 (die „Aufzunehmende Gesellschaft“).

Die erschienenen Parteien stellen das gesamte Gesellschaftskapital der Aufzunehmenden Gesellschaft dar und haben auf sämtliche Einberufungsbedingungen verzichtet. Sie ersuchen den Notar, folgende Beschlüsse der außerordentlichen Hauptversammlung der Gesellschafter der Aufzunehmenden Gesellschaft urkundlich festzuhalten:

#### *Erster Beschluss*

Die Hauptversammlung bestätigt, volle Kenntnis von den folgenden Dokumenten zu haben:

- dem gemeinsamen Verschmelzungsplan zur Verschmelzung mit der Aufnehmenden Gesellschaft (der „Verschmelzungsplan“), zunächst festgehalten und beschlossen durch den Rat der Geschäftsführer der Aufnehmenden Gesellschaft sowie dem alleinigen Geschäftsführer der Aufzunehmenden Gesellschaft am 23. April 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1078 vom 2. Mai 2008, diesem zufolge überträgt mit Wirksamkeit der Verschmelzung (i) die Aufzunehmende Gesellschaft ihr Vermögen als Ganzes (Aktiva und Passiva) auf die Aufnehmende Gesellschaft, und (ii) den Gesellschaftern der Aufzunehmenden Gesellschaft, außer der Aufnehmenden Gesellschaft, wird entsprechend der von ihnen gehaltenen Anteile eine Anzahl von Anteilen an der Aufnehmenden Gesellschaft zugeteilt;
  - dem schriftlichen Bericht des Rates der Geschäftsführer der Aufnehmenden Gesellschaft vom 23. April 2008, welcher die vorgeschlagene Verschmelzung beschreibt und rechtlich und wirtschaftlich begründet; sowie
  - aller sonstigen gemäß Artikel 267 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner derzeit gültigen Form vorgeschriebenen Unterlagen,
- welche am Sitz der Aufzunehmenden Gesellschaft einen Monat vor dieser Versammlung hinterlegt worden sind und beschließt, diese Dokumente in allen Bestimmungen, insbesondere hinsichtlich der Bewertung des Vermögens und des Anteilstauschverhältnisses zu billigen.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Hauptversammlung beschließt, unter dem Vorbehalt der Zustimmung durch die Aufnehmende Gesellschaft unmittelbar im Anschluss an diese Hauptversammlung, der Verschmelzung zwischen der Aufnehmenden Gesellschaft und der Aufzunehmenden Gesellschaft im Einklang mit den Bestimmungen des Verschmelzungsplans und der damit zusammenhängenden Dokumente sowie der Bewertung des übertragenen Vermögens (Aktiva und Passiva) und der Gegenleistung zuzustimmen.

#### *Dritter Beschluss*

Die Hauptversammlung erkennt an und erklärt sich einverstanden, dass die bereits vor Durchführung der Verschmelzung von der Aufnehmenden Gesellschaft gehaltenen Anteile an der Aufzunehmenden Gesellschaft ohne die Ausgabe neuer Anteile durch die Aufnehmende Gesellschaft annulliert werden.

#### *Vierter Beschluss*

Die Hauptversammlung erkennt an und erklärt sich einverstanden, dass als Gegenleistung für die Einbringung des Vermögens durch die Aufzunehmende Gesellschaft die Aufnehmende Gesellschaft zu Gunsten der IVG GmbH Anteile an der Aufnehmenden Gesellschaft nach dem in dem Verschmelzungsplan festgehaltenen Verhältnis ausgeben wird.

Die Hauptversammlung erkennt an und erklärt sich einverstanden, dass zu diesem Zweck die Aufnehmende Gesellschaft zunächst den Nominalwert ihrer Anteile von seinem bisherigen Wert von einhundert Euro (EUR 100,-) auf einen Euro (EUR 1,-) herabsetzen wird, wodurch sich das Stammkapital der Aufnehmenden Gesellschaft in zwölftausendfünfhundert (12.500,-) Anteile mit einem Nominalwert von einem Euro (EUR 1,-) unterteilt und das Kapital der Aufnehmenden Gesellschaft sodann durch die Ausgabe von sechs (6) Anteilen mit einem Nominalwert von einem Euro (EUR 1,-) auf den Betrag von zwölftausendfünfhundertsechs Euro (EUR 12.506,-) erhöhen wird. Von den neu ausgegebenen Anteilen der

Aufnehmenden Gesellschaft werden zu Gunsten der IVG GmbH gemäß der in dem Verschmelzungsplan festgehaltenen Aufteilung zwei (2) Anteile ausgegeben werden.

Nach der vorstehend beschlossenen Ausgabe von Anteilen als Gegenleistung für die Einbringung des Vermögens durch die Aufzunehmende Gesellschaft werden von der IVG GmbH an der Aufzunehmenden Gesellschaft gehaltenen Anteile ebenfalls annulliert.

#### *Fünfter Beschluss*

Die Hauptversammlung hält fest, dass gemäß Artikel 261 (2) e) des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner derzeit gültigen Form alle Geschäftstätigkeiten der Aufzunehmenden Gesellschaft mit Datum vom 22. April 2008, 0.00 Uhr aus buchhalterischer Sicht als für Rechnung der Aufnehmenden Gesellschaft vorgenommen gelten.

#### *Sechster Beschluss*

Die Hauptversammlung beschließt, dass allein auf Grund der Tatsache und ab dem Zeitpunkt der Rechtswirksamkeit der Annullierung der von der Aufnehmenden Gesellschaft gehaltenen Anteile der Aufzunehmenden Gesellschaft sowie der Annullierung der von der IVG GmbH gehaltenen Anteile der Aufzunehmenden Gesellschaft mit der einhergehenden Zuteilung von Anteilen der Aufnehmenden Gesellschaft an die IVG GmbH die Aufzunehmende Gesellschaft von Rechts wegen aufgelöst wird. Die Hauptversammlung bestätigt, dass mithin kein Abwicklungsverfahren für die Aufzunehmende Gesellschaft vorgenommen wird, da das Vermögen der letztgenannten Gesellschaft als Ganzes auf die Aufnehmende Gesellschaft übergeht.

Die Alleingesellschafterin bestätigt weiterhin, dass die Wirksamkeit der Verschmelzung gemäß Artikel 273bis (3) des Gesetzes über Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 in seiner aktuellen Fassung gegenüber Dritten mit der Veröffentlichung dieser Urkunde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations eintritt.

#### *Kosten und Auslagen*

Die der Gesellschaft aufgrund dieser Urkunde entstandenen und von ihr zu tragenden Auslagen, Gebühren, Honorare oder Kosten jeglicher Art werden geschätzt auf EUR 8.000,-.

Worüber diese notarielle Urkunde in Luxemburg zum eingangs erwähnten Datum aufgenommen wurde.

Die vorstehende Niederschrift ist dem Vertreter der erschienenen Parteien, welcher dem Notar mit Name, Vorname, Familienstand und Wohnsitz bekannt ist, verlesen worden und vom Notar zusammen mit diesem Vertreter der erschienenen Partei unterzeichnet worden.

Gezeichnet: H. HOLLE und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2008. Relation: LAC/2008/23551. - Reçu douze euros (12,- €).

*Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.*

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 16. Juni 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008098690/242/105.

(080114295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

### **Wertex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 140.586.

#### — STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur François ANDRE, sans activité, né à Montélimar, France, le 16 avril 1978, demeurant à CH-1206 Genève, 3, Chemin Bram Van Velde,

ici représenté par Monsieur Emmanuel Lebeau, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Genève, le 17 juin 2008,

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte et soumise en même temps aux formalités d'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "WERTEX S.A." (la "Société").

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'Administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à rendre impossible l'activité normale au siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 4. Objet.** La Société a pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales et financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

La Société peut accorder des prêts ou tout autre forme de financement, consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

De manière générale, la Société peut exercer toutes transactions qu'elle juge utile ou nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 5. Capital Social.** La Société a un capital social d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-) représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

**Art. 6. Forme des actions.** Toutes les actions de la Société seront nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Toutes les actions émises seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions, son domicile, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur les actions s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat constatant cette inscription sera délivré sur demande à l'actionnaire. Ce certificat devra être signé par deux membres du Conseil d'Administration.

Tout transfert d'actions sera inscrit au registre des actionnaires au moyen de la remise à la Société d'un instrument de transfert convenant à la Société, ou par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire valablement constitué à cet effet, et, à chaque fois, avec la remise à la Société du certificat d'actions qui s'y rapporte, s'il en a été émis. Une pareille inscription devra être signée par deux membres du Conseil d'Administration, ou par une ou plusieurs autres personnes dûment autorisées à cet effet par le Conseil d'Administration.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des actionnaires.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, la Société sera autorisée à en faire mention au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse inscrite au registre des actionnaires jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire. Un actionnaire pourra, à tout moment, faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite, envoyée au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, les personnes invoquant un droit sur la/les action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux action(s).

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par actionnaire dénommé «usufruitier» et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé «nu-propriétaire».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque action sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits sociaux dans leur ensemble,

- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires,
- droit aux dividendes,
- droit préférentiel de souscription des actions nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés par chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de la liquidation de la société.

La titularité de l'usufruit ou de la nue-propriété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

- Si les actions sont nominatives, par inscription dans le registre des actionnaires:
  - \* en regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit,
  - \* en regard du nom du nu-propriétaire de la mention nue-propriété,
- Si les actions sont au porteur:
  - \* par le manteau des actions à attribuer au nu-propriétaire,
  - \* par les coupons des actions à attribuer à l'usufruitier.

**Art. 7. Conseil d'Administration.** La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'un minimum de trois (3) membres, le nombre exact étant déterminé par l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Toutefois, s'il est constaté que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont détenues par plus d'un actionnaire.

Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner un représentant permanent qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'assemblée générale. Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'assemblée générale des actionnaires pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

**Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration. Le président préside les réunions du Conseil d'Administration. En l'absence du président, les membres du Conseil d'Administration peuvent désigner un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Celui-ci doit le réunir s'il en est requis par au moins deux des membres du Conseil d'Administration. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents ou représentés peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité des voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à ces caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du Conseil d'Administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

**Art. 9. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.** Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence de cette réunion, ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs ou par toute autre personne dûment nommée par le Conseil d'Administration.

**Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Les administrateurs ne peuvent agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoquées, ou par confirmation écrite conformément à l'article 8 ci-dessus.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 11. Signature sociale.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs ou la signature individuelle de l'administrateur unique si la Société est administrée par un seul administrateur ou par la signature individuelle de la personne à laquelle a été délégué la gestion journalière de la Société, dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. La délégation à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil d'Administration de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. Le Conseil d'Administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs comités composés de membres du conseil et / ou de personnes externes auxquels il peut déléguer des pouvoirs et des fonctions selon son appréciation.

Le Conseil d'Administration pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

**Art. 13. Conflit d'intérêt.** Dans le cas d'un conflit d'intérêt d'un administrateur, étant entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêt, il doit informer le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêt et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêt sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêt au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant dans une transaction soumise pour approbation au Conseil d'Administration un intérêt personnel opposé à l'intérêt de la Société, sera obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion, mais il sera compté dans le quorum. A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être fait sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Lorsque la Société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

**Art. 14. Assemblée Générale des Actionnaires - Décisions de l'Actionnaire Unique.** L'assemblée générale des actionnaires représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce tous les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration. Les actionnaires représentant un dixième du capital social souscrit peuvent, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, requérir le Conseil d'Administration de convoquer l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième mardi du mois de juin à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable bancaire suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les assemblées générales seront convoquées par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet actionnaire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

L'assemblée générale des actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, toutes les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

**Art. 15. Surveillance de la Société.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires qui sera /seront désigné(s) et révoqué(s) d'après les dispositions légales en vigueur. La durée de leurs fonctions ne peut excéder six (6) ans.

**Art. 16. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 17. Affectation des Bénéfices Annuels.** Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires dispose librement du bénéfice net annuel.

Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

**Art. 18. Dissolution de la Société.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur. Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur (s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

**Art. 19. Modifications des Statuts.** Les présents statuts pourront être modifiés périodiquement par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 20. Loi Applicable.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2009.

#### *Souscription*

Les statuts de la Société ainsi établis, le comparant, prénommé, déclare souscrire l'intégralité des dix mille (10.000) actions du capital social.

Toutes les actions sont intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ huit mille euros (EUR 8.000,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et déclare expressément qu'elles sont remplies.

*Résolutions*

L'actionnaire unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital souscrit, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'actionnaire unique nomme comme administrateurs de la Société:

- Monsieur Jean QUINTUS, administrateur de sociétés, né le 2 novembre 1939, à Peppange, demeurant à L-7391 Blaschette, 11, rue Fischbach;
- Monsieur Koen LOZIE, administrateur de sociétés, né le 24 juin 1965 à Deinze (Belgique), demeurant à L-1856 Garnich, 18, rue des Sacrifiés;
- COSAFIN S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 70.588, représentée par Monsieur Jacques BORDET.

Les mandats des administrateurs expireront à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice social qui se terminera le 31 décembre 2008.

*Deuxième résolution*

Est nommé comme commissaire la société FIDUCIAIRE HRT, société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.213 pour une période devant expirer à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice social qui se terminera le 31 décembre 2008.

*Troisième résolution*

Le siège de la Société est fixé à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Emmanuel LEBEAU et Joëlle BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juin 2008, LAC/2008/26169. — Reçu cinq mille euros à 0,5%: 5.000,- €.

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008098617/7241/274.

(080113692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

**Splendide International Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 61.109.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 30 septembre 1997, acte publié au Mémorial C n° 27 du 14 janvier 1998.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SPLENDIDE INTERNATIONAL HOLDING S.A.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008098838/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12229. - Reçu 24,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080113554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

**Monplaisir s. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5640 Mondorf-les-Bains, Montée Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 16.666.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2008099064/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09111. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**Monplaisir Assistance & Soins Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5640 Mondorf-les-Bains, Montée Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 73.672.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2008099065/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09110. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**City Developments S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 16.117.

*Extrait de la résolution de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg en date du 17 février 2008*

- est élu Monsieur Carlo SCHLESSER, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, né le 30 août 1951 à Luxembourg et demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, en tant que Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Luxembourg, le 17 juillet 2008.

Certifié sincère et conforme  
CITY DEVELOPMENTS S.A.  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008099124/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12488. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**Palmeri Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 24.436.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 28 mars 2008*

- La démission de LOUV S.à r.l. de son mandat d'Administrateur est acceptée.

- Madame Isabelle SCHUL, employée privée, domiciliée professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est nommée comme nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.



Fait à Luxembourg, le 28 mars 2008.

Certifié sincère et conforme

PALMERI HOLDING S.A.

MADAS S.à r.l. / FINDI S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Représentée par C. FRANCOIS / Représentée par N. THIRION

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2008099126/795/21.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS12003. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**CIFI, Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 12.867.

Le bilan au 31.12.2007 et les documents y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/08/08.

Signature.

Référence de publication: 2008099123/317/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10946. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**Corporate II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 131.531.

Die Bilanz am 31. Dezember 2007 ist beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A. (Verwaltungsgesellschaft)

Unterschriften

Référence de publication: 2008099111/1352/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS05898. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**Anastacia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 123.766.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 11 janvier 2007, acte publié au Mémorial C n° 442 du 23 mars 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ANASTACIA S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008099692/8260/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01339. - Reçu 97,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**Makler Concept S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 40, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 140.621.

---

**STATUTEN**

Im Jahre zwei tausend acht, den einundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Echternach.

Ist erschienen:

Herr Stefan Thomas MUCK, Kaufmann, wohnhaft in D-66538 Neunkirchen, 42, Will-Graf-Str.

Welcher Komparent den handelnden Notar ersuchte die Satzungen einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

**1.- Firma, Sitz, Zweck, Dauer und Kapital**

**Art. 1.** Es wird andurch eine Aktiengesellschaft gegründet.

Die Gesellschaft führt die Bezeichnung „Makler Concept S.A.“.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.

**Art. 3.** Die Gesellschaft hat zum Zweck das BackOffice für Handelsagenturen, die Vermittlung von Versicherungen, die Betreuung von Versicherungsvermittlern und Versicherungsmaklern sowie den Softwarehandel und den Handel im Allgemeinen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

**Art. 4.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt und beginnt am Tage der Gründung.

Eine vorzeitige Auflösung der Gesellschaft kann unter Beachtung der für Satzungsänderungen vorgesehenen gesetzlichen Bestimmungen, durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre respektive durch Beschluss des alleinigen Anteilhabers erfolgen.

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt EINUNDDREISSIG TAUSEND EURO (31.000.- EUR) und ist aufgeteilt in ein tausend (1.000) Aktien mit einem Nennwert von je EINUNDDREISSIG EURO (31.- EUR).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

**Art. 6.** Das Grundkapital kann durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers erhöht oder herabgesetzt werden. Dieser Beschluss muss den für Satzungsänderungen vorgeschriebenen gesetzlichen Formen und Voraussetzungen genügen.

**II.- Verwaltung und Aufsicht**

**Art. 7.** Im Falle eines alleinigen Anteilhabers oder für den Fall wo bei einer Generalversammlung der Aktionäre festgestellt wird dass nur ein einziger Anteilhaber alle Aktien hält, kann die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder auf ein Mitglied herabgesetzt werden, bis zur ersten ordentlichen Generalversammlung, nach der Feststellung dass die Gesellschaft mehrere Aktionäre hat.

Die Verwaltungsratsmitglieder oder der alleinige Verwalter werden von der Generalversammlung der Aktionäre beziehungsweise durch den alleinigen Anteilhaber ernannt.

Im Falle von mehreren Aktionären wird die Gesellschaft durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Generalversammlung bezeichnet die Verwaltungsratsmitglieder und bestimmt deren Zahl. Die Verwaltungsratsmitglieder sind berechtigt die vorläufige Besetzung eines vakanten Sitzes im Verwaltungsrat vorzunehmen; die nächstfolgende Generalversammlung bestellt dann endgültig das neue Verwaltungsratsmitglied.

Die Amtsdauer des Verwaltungsrates oder des alleinigen Verwalters beträgt höchstens sechs (6) Jahre.

Das oder die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar und jederzeit abrufbar.

**Art. 8.** Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, bezeichnet der Verwaltungsrat aus seiner Mitte einen Vorsitzenden. Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder im Falle dessen Verhinderung, durch zwei Mitglieder einberufen

Die Gültigkeit der Beratungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates ist bei Anwesenheit der Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder gegeben. Die Vertretung ist nur zulässig unter Verwaltungsratsmitgliedern.

In Dringlichkeitsfällen sind die Verwaltungsratsmitglieder befugt, brieflich oder auch durch elektronische Übermittlung zur Tagesordnung abzustimmen.

Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

**Art. 9.** Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden in Protokollen festgehalten, welche in einem Spezialregister eingetragen werden, und werden durch wenigstens ein Verwaltungsratsmitglied unterzeichnet.

Abschriften und Auszüge dieser Protokolle welche vor Gericht oder anderswo zur Verwendung kommen, werden von dem Vorsitzenden oder zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch den alleinigen Verwalter beglaubigt.

**Art. 10.** Der Verwaltungsrat respektive der alleinige Verwalter haben die weitestgehenden Befugnisse zur Geschäftsführung und treffen alle ihnen zur Erfüllung des Gesellschaftszweckes notwendig erscheinenden Verfügungen und Verwaltungsmassnahmen.

Ihre Zuständigkeit ist nur beschränkt durch die der Generalversammlung gemäss Gesetz und laut den gegenwärtigen Statuten vorbehaltene Beschlüsse.

**Art. 11.** Die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft hinsichtlich dieser täglichen Geschäftsführung, kann Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Verwaltern oder anderen Angestellten ob Aktionäre oder nicht, vom Verwaltungsrate oder von dem alleinigen Verwalter übertragen werden, welche deren Befugnisse festlegt. Erfolgt die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied, so bedarf es der vorherigen namhaften Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Es steht dem Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu Spezialvollmachten für Rechtsgeschäfte zu erteilen zu denen sie selbst befugt sind.

Dritten gegenüber wird die Gesellschaft wie folgt verpflichtet:

- Im Falle eines alleinigen Verwalters unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift.
- Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern
- oder durch die alleinige Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes oder Verwalter, handelnd im Rahmen der täglichen Geschäftsführung.

Spezialbevollmächtigte verpflichten die Gesellschaft Dritten gegenüber im Umfange des ihnen erteilten Mandates.

Im Geschäftsverkehr mit öffentlichen Verwaltungen wird die Gesellschaft durch den alleinigen Verwalter respektive durch ein beliebiges Verwaltungsratsmitglied rechtsgültig vertreten.

Die Gesellschaft wird gerichtlich sei es als Klägerin oder Beklagte, durch den alleinigen Verwalter oder durch den Verwaltungsrat auf Betreiben des Präsidenten oder des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes vertreten.

**Art. 12.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, deren Zahl durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber, die ihre Ernennung vornimmt, festgelegt wird.

Auch Nicht-Gesellschafter können zu Kommissaren ernannt werden. Die Amtsdauer der Kommissare beträgt höchstens sechs Jahre. Sie können jedoch wiedergewählt werden und sind jederzeit abrufbar.

Die ihm zustehende Befugnisse ergeben sich aus Artikel 62 des Gesetzes vom 10. August 1915.

### III.- Generalversammlung

**Art. 13.** Im Falle eines alleinigen Anteilhabers übernimmt dieser sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz der Versammlung der Aktionäre verliehen sind. Seine Beschlüsse werden schriftlich festgehalten.

Im Falle von mehreren Aktionären wird jede rechtsgültige einberufene und zusammengesetzte Generalversammlung die Gesamtheit der Aktionäre vertreten; dieselbe ist weitgehendst befugt, sämtliche die Gesellschaft betreffenden Rechtshandlungen und Rechtsgeschäfte zu tätigen und gutzuheissen.

**Art. 14.** Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am dritten Freitag des Monats Juni um 10.00 Uhr statt am Sitz der Gesellschaft oder an dem in der Einberufung angegebenen Ort.

Sollte dieses Datum auf einen Feiertag fallen, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Werktag verlegt.

Jede einzelne Aktie gewährt eine Stimme. Im Falle von mehreren Aktionären, kann jeder Aktionär sich in der Generalversammlung durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen; soweit gesetzlich nichts anderes bestimmt ist, fasst die Generalversammlung ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen.

Im Falle von mehreren Aktionären kann der Verwaltungsrat alle anderen, durch die Aktionäre zu vollbringenden Bedingungen, um an der Generalversammlung der Aktionäre teilzunehmen, bestimmen.

Eine ausserordentliche Generalversammlung kann durch den Verwaltungsrat beziehungsweise durch den alleinigen Verwalter oder durch den oder die Kommissare einberufen werden. Auf schriftliche Anfrage der Aktionäre, welche zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapital vertreten, muss sie einberufen werden.

**Art. 15.** Im Falle von mehreren Aktionären und falls sämtliche Aktionäre das Gesamtkapital vertreten, können Generalversammlungen auch ohne vorherige Einberufungen stattfinden.

#### **IV.- Geschäftsjahr und Gewinnverteilung**

**Art. 16.** Das Geschäftsjahr beginnt alljährlich am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember desselben Jahres.

**Art. 17.** Fünf Prozent des Reingewinns fließen solange dem Reservefonds zu, bis dieser zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Darüber hinaus verfügt die Generalversammlung über den Saldo nach Gutdünken.

Die etwa auszuschüttende Dividende gelangt an den, vom Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu bestimmenden Orten und Zeitpunkten zur Auszahlung.

#### **V.- Auflösung, Liquidation, Beglaubigung und Kosten**

**Art. 18.** Die Generalversammlung oder der alleinige Anteilhaber ist jederzeit befugt, die Auflösung der Gesellschaft zu beschliessen. Bei Auflösung der Gesellschaft sei es durch Ablauf der Vertragsdauer oder auch vorzeitig werden Liquidatoren ernannt; zu Liquidatoren können sowohl physische Personen als auch Gesellschaften ernannt werden;

Deren Bestellung und die Festlegung ihrer Bezüge erfolgt durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber.

**Art. 19.** Im Übrigen, besonders hinsichtlich der durch die gegenwärtigen Satzungen nicht erfassten Bestimmungen, unterliegt die Gesellschaft den gesetzlichen Bestimmungen, namentlich denjenigen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungsgesetzen, namentlich die Abänderung durch das Gesetz vom 25. August 2006.

**Art. 20.** Der amtierende Notar erklärt ausdrücklich, dass die durch Artikel 26 des Gesetzes vom zehnten August eintausendneunhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt sind.

#### *Übergangsbestimmungen*

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2008.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 2009 statt.

#### *Zeichnung und Einzahlung der Aktien*

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklärt der alleinige Anteilhaber die EIN TAUSEND (1.000) Aktien zu zeichnen.

Sämtliche Aktien wurden bis zu dem Betrag von ELF TAUSEND EURO (€ 11.000.-) in bar eingezahlt, machend fünfunddreissig Komma achtundvierzig Prozent (35,48 %), demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über den Betrag von ELF TAUSEND EURO (€ 11.000.-), wie dies dem Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Die Aktien bleiben bis zur vollständigen Einzahlung des Gesellschaftskapitals Namensaktien.

#### *Erklärung*

Der Komparsent erklärt seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

#### *Gründungskosten*

Die der Gesellschaft obliegenden Gründungskosten irgendwelcher Art werden abgeschätzt auf ungefähr ein tausend vier hundert Euro (€ 1.400.-).

#### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Alsdann nimmt der alleinige Anteilhaber folgende Beschlüsse:

- 1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder sowie die Zahl der Kommissare werden jeweils auf einen festgesetzt.
- 2.- Zum alleinigen Verwalter wird bestellt:

Herr Stefan Thomas MUCK, Kaufmann, wohnhaft in D-66538 Neunkirchen, 42, Will-Graf-Str.

welcher die Gesellschaft unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig vertreten und verpflichten kann.

- 3.- Zum Kommissar wird bestellt:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung KL CONSULT S.à r.l., mit Sitz in L-6630 Wasserbillig, 40, Grand-Rue, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 83.682.

4.- Die Mandate vom alleinigen Verwalter und des Kommissars enden bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2013.

- 5.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6630 Wasserbillig, 40, Grand-Rue.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: St. MUCK, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 23 juillet 2008 Relation: ECH/2008/1002. — Reçu cent cinquante-cinq euros

31.000.-à 0,5% = €155.-

Le Receveur (signé): MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 28. Juli 2008

Henri BECK.

Référence de publication: 2008099693/201/171.

(080114510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**Carbone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.211.

Constituée par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 15 février 2005, acte publié au Mémorial C n° 599 du 21 juin 2005. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 13 avril 2006, publié au Mémorial C n° 1614 du 25 août 2006.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CARBONE S.à r.l.*

Benoît NASR

Gérant

Référence de publication: 2008099694/7397/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01331. - Reçu 103,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**Oderfin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.701.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Oderfin Sàrl*

Signature / Signature

Un gérant / Un gérant

Référence de publication: 2008099697/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008, réf. LSO-CT00033. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**Société pour l'Aménagement de la Place de l'Etoile à Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 67.017.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008099691/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02285. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**Corinne Sélection Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 60, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 55.400.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5.8.2008.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008099695/3000/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01348. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**Sigma Tau International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 63.626.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008099699/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008, réf. LSO-CT00031. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**Mezzfin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 40.000,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 118.018.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Mezzfin S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008099706/7995/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05331. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**Orconsult Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 43.352.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05.08.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008099702/307/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11656. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**Rema Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 123.524.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008099710/2460/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10032. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**Aberdeen Indirect Property Partners Active S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.337.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008099715/801/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008, réf. LSO-CT00210. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**Edmarte S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 99.817.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008099713/2460/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10019. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**VANSTAR Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 80.165.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008099686/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09007. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**Ferrol International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 60.458.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4/08/08.

*FERROLI INTERNATIONAL S.A.*

Jean-Marc HEITZ / Angelo DE BERNARDI

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008099716/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008, réf. LSO-CT00415. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080114593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**Drex Technologies Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 77.616.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4/08/08.

*DREX TECHNOLOGIES HOLDING S.A.*

Alexis DE BERNARDI / Georges DIEDERICH

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008099717/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008, réf. LSO-CT00397. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080114586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**Mass Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 35.813.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008099067/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10936. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080114064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---